

Compte rendu du Conseil d'Établissement Du Lycée français MLF d'Alep

Séance du jeudi 4 novembre 2008

En ouverture de séance à 17h10 , Mme le Proviseur excuse M. Villain, Directeur Général de la MLF, M. Gillard, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle et M. Lekieffre, Agent Comptable, qui ne pourront pas assister à cette réunion.

Mme Saada CPE souhaite corriger une erreur qui s'est glissée involontairement dans le compte-rendu du dernier conseil d'établissement du 16 juin 2008 concernant l'augmentation des salaires des locaux. Au lieu de lire "Le décret présidentiel", lire "la décision ministérielle".

Le Procès Verbal de la séance du 16 juin 2008 est adopté à l'unanimité.

1- Installation du Conseil d'Établissement 2008/2009

Après la présentation des membres du conseil d'établissement, Mme Le Proviseur leur souhaite la bienvenue et remercie M. Soci, Consul de France, de sa présence.

2- Bilan des examens de Juin 2008

Un document (annexe 1) , bilan des examens session juin 2008, est distribué et commenté par Mme Le Proviseur. Ce même document a été présenté à l'Assemblée Générale de la rentrée scolaire le 9 octobre 2008.

Mme Le Proviseur précise que plusieurs élèves ont présenté le baccalauréat en tant que candidats libres et leurs résultats ont été comptabilisés avec ceux des élèves de notre établissement. Par conséquent le taux de réussite concernant notre école n'est pas précis.

les résultats des candidats libres ne doivent pas figurer dans les statistiques globales des résultats de notre lycée.

M. Bendki voudrait savoir où nos élèves passeront les épreuves du bac en juin 2009. Les déplacements occasionnent des frais importants pour les familles et du stress supplémentaire aux élèves.

Mme Le Proviseur informe le conseil que les services de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale ont répondu négativement à la demande des parents d'ouvrir un centre d'écrit du bac à Alep. Par conséquent, les épreuves du bac de la session 2009 auront lieu à Damas.

Mme Le Proviseur invite les parents à la patience et à la ténacité tout en insistant sur la nécessaire amélioration du comportement de nos élèves durant les prochaines épreuves.

3- Bilan de la rentrée scolaire 2008

3-1 Mme Le Proviseur tient tout d'abord à informer avec satisfaction que le nombre prévisionnel de 607 élèves inscrits établi en juin a été largement dépassé. Le nombre réel à ce jour est de 639, la majorité des nouveaux élèves sont inscrits à l'école primaire.

Les 639 élèves sont répartis suivant la structure pédagogique annoncée lors de l'assemblée générale (cf. annexe 2).

3-2 Résultats des évaluations nationales 6^{ème} :

M. Hamel, Directeur du Primaire, explique que les élèves ont passé ces évaluations début octobre. Les résultats des évaluations permettront de repérer les difficultés, d'adapter les enseignements au niveau de la classe et de différencier la pédagogie afin de répondre aux besoins de chacun.

En 6^{ème}, Mme le Proviseur exprime le regret de ne pas pouvoir analyser les évaluations en français. Le protocole de correction n'a pas été respecté : les résultats ne sont pas fiables dans 27 livrets sur 35.

Mme Le Proviseur remercie Mme Denise Decherf, professeur de mathématiques des 6^{ème}, qui a communiqué les résultats en mathématiques au conseil en montrant les points les plus forts des acquisitions des élèves et en ciblant les difficultés afin de permettre à l'enseignant de mieux adapter sa pédagogie en répondant aux réels besoins des élèves. Ces résultats ne figureront pas dans les bulletins des élèves. Les résultats des évaluations français et mathématiques seront transmis à chaque famille.

4- Création du Conseil Pédagogique

Mme le Proviseur souhaite créer le Conseil Pédagogique qui adoptera une méthode de travail inspirée par la nouvelle loi de finances.

Ce Conseil aura pour objectif fondamental la réflexion sur les points faibles et les points forts de l'établissement afin de développer le dynamique de progression.

C'est un Conseil ouvert fondé sur une méthode de concertation à partir d'un vrai diagnostic afin de développer la plus-value pour la réussite de l'élève et améliorer la qualité de l'enseignement.

C'est un conseil dont les membres sont sollicités par le Proviseur et Directeur de l'Ecole Primaire. La méthode de travail est tout d'abord l'élaboration d'un diagnostic commun

organisé autour d'une matrice "points forts" points faibles à partir duquel le contrat d'objectifs sera élaboré et signé par le Proviseur et le Directeur Général de la MLF.

5- Le contrat d'objectifs

6-1 Le Projet d'Etablissement

Autour du contrat d'objectifs s'organise le projet d'établissement. Dans notre établissement plusieurs projets sont déjà bien développés.

- Le projet bien structuré en EPS.
- Le Projet Astronomie, dans le cadre de l'année internationale de l'astronomie.
- Le Projet Vie Scolaire et Santé.
- Le Projet interdisciplinaire au CDI.

M. Kebbeh invite les membres du conseil à sensibiliser les parents afin d'encourager leurs enfants à s'investir pleinement dans ces projets en expliquant que les élèves ne sont pas scolarisés dans cet établissement que pour l'apprentissage de la langue mais aussi pour acquérir une culture et une méthodologie différente.

7- Installation des commissions

Mme le Proviseur fait le point sur les quatre commissions mises en place pour l'année 2008/2009 et invite les personnes qui le souhaitent à se joindre aux personnes déjà inscrites (cf. annexe):

- Transport
- Espaces verts et environnement
- Vie Scolaire et Santé
- Finances et conseil de gestion

*En ce qui concerne le transport, M. Kebbeh demande à qui s'adresser pour négocier et discuter en cas de conflit.

En réponse, Mme Le Proviseur précise que le seul responsable du transport est le transporteur et qu'il ne peut en aucun cas transférer ses responsabilités au chef d'établissement, cela ne relève pas des attributions du proviseur.

Mlle Capitaine ajoute que dans les établissements français, la gestion du transport est assurée par les Régions et les Conseils Généraux.

Mme le Proviseur propose de contacter les autres établissements scolaires syriens afin de s'informer sur la gestion du transport et de consulter la convention signée auparavant par M. Chevallier.

*Pour la création de la commission finances et conseil de gestion, Mme le Proviseur souligne que le but de cette commission est de travailler dans la transparence avec les parents s'élèves afin de pouvoir se concerter dans la sérénité et la confiance mutuelle.

8- Présentation du budget 2008/2009

Mme le Proviseur explique aux membres du conseil que le budget prévu en juin, basé sur un effectif prévisionnel de 607 élèves a enregistré une plus value due au nombre réel d'élèves à la rentrée 2008, soit 639 élèves au lieu de 607 élèves prévus en juin.

M. Chehaby annonce qu'une recette d'un montant de cinq millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille livres syriennes (en calcul brut) est enregistrée et à cet effet, une demande de décision budgétaire modificative a été adressée à la MLF.

Concernant le déficit du budget de l'année 2007/2008, M. Antoine ANTAKI souhaite connaître la cause de ce déficit.

M. Chehaby rappelle que l'établissement paie les pensions civiles.

M. Kebbeh exprime sa satisfaction quant à la création de la "commission finances et gestion" qui facilitera la diffusion de l'information.

M. Kebbeh ajoute que les représentants des parents ont adressé une demande de conventionnement pour tous les élèves auprès de l'ambassade de France à Damas. La réponse a été négative.

M. Le Consul ajoute qu'une demande de conventionnement dans l'état actuel ne donnerait aucune suite favorable et que la tendance actuelle est plutôt au déconventionnement.

Mme le Proviseur informe le conseil d'un achat d'une nouvelle imprimante A3 d'un montant de soixante six mille livres syriennes , afin d'intégrer dans les bulletins les matières imposées par la loi 55, Histoire en arabe, Géographie en arabe, Education Nationale en arabe.

Mme le Proviseur annonce que le budget de la Bibliothèque Centre Documentaire pour l'année 2008/2009 est déjà déficitaire. En effet, Mme Bourgeoini, qui occupait les fonctions de responsable de la BCD jusqu'au 5 septembre, a commandé au mois de mai de sa propre initiative et en ne respectant pas

les instructions de M. Hamel, pour 73 125 L.S. de livres et a omis de présenter une facture de 48 365 L.S. qui aurait dû être débitée sur le précédent exercice.

A ce jour nous sommes donc débiteur auprès de la librairie Le phare de 121 490 L.S. Cela représente plus que le budget de la BCD pour l'année scolaire 2008/2009 qui est de 100 000 L.S.

Mme Bourgeoini a agi de sa propre initiative en ne respectant pas les instructions du Directeur du Primaire. Elle a reconnu ces faits lors de la réunion que Mme le Proviseur a organisée avec M. le Directeur Syrien, M. Ayoub, propriétaire de la librairie Le Phare, et M. le Gestionnaire le mercredi 19 novembre 2008.

Par ailleurs, lorsque Mlle Rihab El Chehaby a pris la responsabilité de la BCD en remplacement de Mme Rachida Bourgeoini, un état des lieux a été effectué par Mme le proviseur et M. le Directeur du Primaire.

M. le Directeur du Primaire informe les membres du Conseil des dysfonctionnements qui ont été constatés :

- L'espace de réserve était dans un état inadmissible :
 - Les livres étaient mis pêle-mêle, dans un fatras indicible. Certains de ces livres sont donc écornés, des couvertures gardent un pli.
 - Les affiches des expositions semblaient avoir été jetées dans un coin de cette réserve.
 - En rangeant cette réserve, Mlle Rihab El Chehaby a même trouvé un nid de souris.
- Soixante-dix livres étaient au-delà de la date limite de retour fixée à fin mai, début juin 2008, soit l'année scolaire dernière. Après le travail de classement et de recherche entrepris par Mlle El Chehaby, il manque toujours 25 livres.

Le montant de ce préjudice s'élevait au 24 octobre à 117.47 Euros soit 7 831 Livres Syriennes. Il sera facturé par une retenue sur le salaire de Mme Bourgeoini à hauteur des livres non retrouvés.

Mlle El Chehaby continue ses recherches.

- Il apparaît aussi que :
 - Des livres n'ont pas de numéro d'exemplaire. Ils n'ont donc pas été enregistrés et peuvent donc disparaître du fond de la BCD.
 - Des livres sont enregistrés en prêt et se trouvent finalement en rayonnage.
 - Des livres sont disponibles au prêt mais sont introuvables en rayonnage.
- La mise à disposition des nouveautés a souffert d'un retard inexcusable. Plus de cent cinquante ouvrages livrés en octobre 2007 n'ont été proposés au prêt qu'en avril 2008. Cela est d'autant plus regrettable qu'un gros effort d'investissement avait été fait par l'établissement pour doter cette nouvelle BCD d'ouvrages récents et adaptés au besoin de nos élèves en conformité avec les recommandations du Ministère Français de l'Éducation Nationale.
- Les abonnements

L'abonnement des élèves à des revues de jeunesse proposé en début d'année scolaire 2007/2008 n'a pas abouti. Le manque de rigueur de Mme Bourgeoini dans les demandes d'abonnement a conduit l'établissement à rembourser les familles. Au-delà du travail comptable requis par cette opération, il est

regrettable que les enfants ne bénéficient pas de cette offre de magazine car c'est un plus que nous avons toujours apporté à nos élèves qui sont isolés de la presse francophone.

Il en est de même pour l'abonnement à la revue « La Classe » demandé par les Enseignants.

Les familles seront sans doute nombreuses à nous reprocher l'incompétence de Mme Bourgeoini.

Pour cette année, M. Le Directeur du Primaire annonce que nous proposerons à nouveau aux élèves des abonnements car cette année cette erreur ne se reproduira pas.

Mme le Proviseur qualifie tous ces dysfonctionnements de fautes professionnelles et car ces manquements graves nuisent à l'établissement, à nos élèves et à la renommée du lycée français d'Alep.

Questions diverses

Mme Le Proviseur lit les questions concernant le transport présentées par M. Antaki .

M. Antaki a souligné que cette année l'école n'a pas de copie d'assurance. Mme le Proviseur précise que la police d'assurance a été demandée au transporteur, tout comme le contrôle technique de chaque bus. Mme le Proviseur organisera une réunion avec les parents et le transporteur afin d'avancer sur toutes les questions de sécurité et d'assurance.

M. Hamel ajoute que le règlement du transport va être distribué aux élèves qui utilisent le ramassage scolaire. Ce règlement va être dûment signé par les parents et les élèves.

M. Antaki rappelle les sanctions déjà établies l'année dernière et demande de les rappeler aux élèves.

M. Antaki demande un droit de regard des parents dans les bus.

Hikmat Khoukaz, élève de T.S, témoigne en précisant qu'il y a un bus sans surveillante, les élèves sont livrés à eux-mêmes pendant toute la durée du trajet.

Mme le Proviseur précise que ce bus n'appartient pas à la société de bus avec laquelle nous avons signé une convention et que c'est un bus qui conduit les élèves sous l'autorité des parents.

M. Kebbeh invite les parents à se réunir pour régler les problèmes de transport, à désigner un représentant des parents. M. Kebbeh veut savoir pourquoi la MLF n'a pas ses propres bus.

M. Chehaby répond que cette question a été maintes fois posée à la MLF les années précédentes, aucune suite n'a été donnée.

Concernant les horaires scolaires, M. Assal propose de commencer les cours du matin à 8 heures afin de permettre aux lycéens de rentrer plus tôt l'après-midi.

Mme Le Proviseur répond que c'est trop tôt pour les petits.

M. Hamel ajoute que cette question a été posée aux représentants des parents au Conseil d'Ecole les années précédentes, les parents ont refusé car les petits devront se réveiller trop tôt.

Mme Le Proviseur informe le conseil qu'une étude de réaménagement et de changements d'horaire se fera à partir du mois de janvier, avec la collaboration de Mme. Saada.

Mme Abdelnour soulève le problème des flaques d'eau sur le plateau d'EPS. Mme Le Proviseur répond qu'il y aura remédiation.

Maya Shehadeh, élève en T.ES présente son projet qui vise à intégrer les élèves dans la vie sociale et qui consiste à la création d'un logo combiné MLF/Croissant Rouge. Ce logo sera imprimés sur des T.Shirts attribués aux actions humanitaires.

Hikmat Khoukaz élève de TS parle d'un projet de solidarité entre élève par la création d'un site Web (classes de Terminale), qui permettra la mise en commun des travaux, des fiches de synthèse et de recherches.

Maya Shehadeh élève de TES voudrait savoir où en est l'équivalence du bac et les matières d'histoire/géographie .

M. AL Hout, Directeur Syrien, répond que M. Bendki l'a informé d'un courrier adressé au ministre de l'Education Nationale afin d'enlever l'histoire/géographie aux Terminales S et ES, mais aucune réponse ne lui est parvenue.

Mme Le Proviseur annonce que les prochains Conseils d'Etablissement se tiendront le 02 avril 2009 et le 11 juin 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19 h 30.

La secrétaire de séance

La Présidente

Zahida El Chami

Catherine Ganaye